
**COMMUNE
D'HEROUVILLE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Martine PATOUREL, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11

Présents : Mme PATOUREL Martine, M. LE GOUPIL Luc, Mr BERTIN Guy, Mme DUPUIS Virginie, Mr MARECHAL Hubert, M. DEL PRETE Didier, Mme PICQUENOT Céline, M. FLAUX Mickaël, Mme VAN WAEYENBERGHE Ingrid, M. LEGAY Rémi, Mme GUESDON Isabelle, Mme LIBOIS Marie-Madeleine

Absents : Mme LECOLLEY Liliane

Date de convocation

19 mars 2025

Date d'affichage

19 mars 2025

Mme DUPUIS Virginie est nommée secrétaire de séance.

INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE

Le Maire expose qu'en application de l'article L 2123-20-1 du C.G.C.T., d'allouer au Maire l'indemnité au taux maximal prévu par la Loi, sauf si le conseil en décide autrement à la demande du Maire. Le taux de l'indemnité pour les communes dont la state démographique est comprise en 1 000 et 3 499 est de 51.6 % de l'indice brut terminal. Le Maire propose :

- De lui octroyer 36.5 % de l'indice brut maximal
- Que les indemnités soient revalorisées automatiquement à chaque révision de barème des traitements de la fonction publique
- De prévoir les crédits nécessaires au budget de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention approuve cette délibération

Pour copie conforme au registre, le 27 mars 2025

Le Maire Didier DEL PRETE

